

Critères d'évaluation de projet soumis FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 4

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ	OUI / NON	COMPLÉMENT D'INFORMATION	
La contribution demandée est-elle en concordance avec le fonds et avec l'IVÉ de la municipalité (s'il y a lieu)?			
Le cumul des aides gouvernementales est-il respecté? (90%)			
Les documents requis pour le dépôt ont-ils été fournis avec la demande ?			Résolution de la municipalité
			Budget et soumissions
			Recommandation du Comité territorial jeunesse des Sources (si applicable)
			Plan d'affaires ou de projet détaillé
			Lettre d'appui ou liste des partenaires (si nécessaire)
		Plans et devis (si nécessaire)	
Le projet est-il en concordance avec le cadre de vitalisation ?		<i>Axe</i>	<i>Priorité</i>
Le projet a-t-il un impact positif sur l'un des objectifs de l'Agenda 21 ?		<i>Objectif visé principalement</i>	<i>Objectif secondairement visé (si nécessaire)</i>
Le projet correspond-il aux priorités de la stratégie locale de la municipalité ayant appuyé le dépôt de la demande ?			
Est-ce que le projet constitue une initiative d'une durée limitée dans le temps, de nature ponctuelle et non récurrente, et n'inclut pas les charges permanentes que doit assumer le promoteur pour rester en activité indépendamment du volume de ses activités?			
Éléments spécifiques selon la nature du projet		<i>Conforme au Schéma d'aménagement et de développement durable</i>	
		<i>Créneau de développement économique identifié dans lequel s'inscrit le projet</i>	
ADMISSIBILITÉ DU PROJET			

ANALYSE DU PROJET	COMPLÉMENT D'INFORMATION	
Conditions du cadre de vitalisation		
Les objectifs et résultats attendus sont-ils spécifiques et mesurables ? (10 points)		
Est-ce que l'échéancier est bien structuré, détaillé et semble-t-il réaliste ? (10 points)		
Est-ce que l'expérience de l'organisme promoteur semble suffisante pour réaliser le projet ? (5 points)		
Est-ce que le montage financier est réaliste, raisonnable et favorise la participation financière d'autres partenaires lorsque possible ? (10 points)		
Les contributions financières des partenaires ont-elles été confirmées ? (aucun point/à titre informatif)		
Le projet émane-t-il d'une concertation, d'un intérêt avéré du milieu et est-il exempt de chevauchement avec d'autres projets ? (10 points)		
Est-ce que le projet présenté a un potentiel de pérennisation ? Pourrait-il se poursuivre ou être reconduit sans un financement récurrent de la MRC ? (10 points)		
Impact sur l'indice de vitalité économique (IVÉ) du territoire		
<i>Marché du travail : Est-ce que le projet a un impact sur le taux de travailleurs de 25-64 ans ? (15 points si oui à une des questions et plus)</i>		
Est-ce que le projet a un lien direct avec la diplomation, la persévérance scolaire ou la formation continue?		
Est-ce que le projet vise l'attraction, l'accueil ou la rétention de main-d'œuvre ?		
Est-ce que le projet vise une initiative en lien avec la conciliation travail-étude-vie personnelle-proche aidance ?		

Est-ce que le projet permet aux adultes de continuer de travailler tout en sachant que leurs proches (enfants, parents, etc.) sont dans un milieu sécuritaire, éducatif ou adapté à leurs besoins ? (ex. : service de garde, service de répit, etc.)		
<i>Niveau de vie : Est-ce que le projet a un impact sur les disponibilités financières des ménages ? (15 points si oui à une des questions et plus)</i>		
Est-ce que le projet identifie une mesure favorisant l'inclusion et l'accessibilité du plus grand nombre de personnes ? (tarif familiaux, gratuits, prêts de matériels, mesures d'atténuation des incapacités ou des limitations empêchant la pleine participation, etc.)		
Est-ce que le projet est en lien avec la gestion budgétaire, l'accès au logement ou l'accessibilité alimentaire ?		
Est-ce que le projet permet l'acquisition de connaissances ou fait la promotion des saines habitudes de vie ?		
<i>Dynamique démographique : Est-ce que le projet favorise l'augmentation de la population sur le territoire ? (15 points si oui à une des questions et plus)</i>		
Est-ce que le projet contribue à la bonification d'un des critères de choix d'un milieu de vie de la Stratégie globale d'attractivité territoriale ?		
Est-ce que le projet permet de faire rayonner le territoire et les municipalités à l'extérieur de la MRC ?		
Est-ce que le projet permet d'améliorer l'offre de services à la population de façon significative rendant ainsi le territoire attractif ?		
Pointage total (100 points)		Un minimum de 60 points est nécessaire pour approbation